

No. 14

DECRET

REVOCATION DU DECRET N° 20

ATTENDU QUE, le décret n° 20, promulgué par le Gouverneur George Pataki le 30 novembre 1995, prévoyait la création du poste de Directeur d'Etat de la réforme règlementaire ;

ATTENDU QUE, le Bureau de Réforme règlementaire du Gouverneur a été supprimé par le chapitre 60 des lois de 2011 ; et

ATTENDU QUE, les Présidences de la Commission sur les dépenses et l'efficacité du Gouvernement (Spending and Government Efficiency – "SAGE"), établies en vertu du décret n° 4, promulgué le 5 janvier 2011, en poursuite de l'objectif de réduire le gouvernement de l'Etat de New York de 20 pour cent, ont révisé et recommandé que le décret n° 20, promulgué le 30 novembre 1995 (créant le poste de Directeur d'Etat de la réforme règlementaire) soit supprimé ;

EN CONSEQUENCE, je soussigné, Andrew M. Cuomo, Gouverneur de l'Etat de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Constitution et les lois de l'Etat de New York, ordonne par la présente qu'après examen, délibération et révision, le décret n° 20, promulgué le 30 novembre 1995 (créant le poste de Directeur d'Etat de la réforme règlementaire) soit par les présentes abrogé, annulé et révoqué dans son intégralité.

Toute référence au Bureau de la réforme règlementaire du Gouverneur dans un décret ou un document administratif doit être supposée faire référence à l'Unité de révision règlementaire de la Division du Budget.

La procédure pour la soumission par les agences, et la révision de la Chambre Exécutive, de nouveaux règlements et amendements sera définie par le Directeur des Opérations de l'Etat, et les directives concernant cette procédure seront transmises par le Directeur des Opérations de l'Etat aux agences publiques.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau
de l'Etat dans la ville d'Albany le vingt-
sept avril de l'année deux mille onze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur